

## Les fautes inexcusables de l'Etat : Téléphonie Mobile et France Télévision

- "[ZD Net](#) : **Juridique** - Critiquant l'exclusivité accordée à Orange par France Télévisions pour la diffusion gratuite de contenus télévisés, les autres opérateurs réclament un traitement identique. Ils se disent prêts à porter plainte, par le biais de leur association professionnelle. "

" . . . Il pose également problème vis-à-vis du financement par la redevance des programmes de France Télévisions".

" ... Les patrons de Free et de Neuf Gegetel s'étaient déjà insurgés publiquement contre ce partenariat, en adressant une lettre de protestation à Patrick de Carolis et à Christine Albanel, la ministre de la Culture... ", en ce qui nous concerne, nous constatons une nouvelle dérive de l'état :

- Les opérateurs, face à l'échec cuisant de la 3G, sont désespérément à la recherche de contenus attractifs pour imposer au plus grand nombre l'obligation (nécessité) de l'utilisation du portable. Tout y "passe" dans cette recherche effrénée, mais jusqu'à présent tout est échec, de la monétique, car les banques ont vite compris le danger, à moult offres de services payants comme la billetterie ou pire faire payer un service offert presque gratuitement comme le GPS.

Avec France Télévision, nous arrivons sur un autre "registre" celui du service public, financé par l'impôt levé par l'Etat (taxe audio-visuelle) et payé par les contribuables.

Si nous avons bien compris, Orange France SA, société de droit privée, va mettre à disposition de ses abonnés gratuitement ou pas, là n'est pas la question (quoi que), des programmes audio-visuels financés par les contribuables.

Si Orange France SA a pris cette initiative, c'est qu'elle y trouve forcément un intérêt (profit) que toute personne ayant les neurones pas encore atteints par les CEM comprendra facilement.

Dans ces conditions, il nous paraît logique et c'est la moindre des compensations, qu'Orange France SA et les autres éventuelles bénéficiaires de ces droits se doivent d'assumer le paiement de l'intégralité de la redevance audio-visuelle payée par les contribuables.

Dans cette hypothèse, il est aussi facile de comprendre que face à l'origine de la source de financement le devenir du service public risque fort d'être compromis.

- Une constatation qui aura échappé au plus grand nombre : Savez-vous que vous pouvez recevoir gratuitement sur petit ou grand écran avec un matériel adapté les programmes de toutes les chaînes de télévision dans votre caravane, camping car, bateau, ou n'importe quels véhicules . . . en mouvements ?.

- Il existe aussi un autre scandale similaire qui est passé presque totalement inaperçu pour les contribuables : [La téléphonie mobile n'est pas un service public](#), néanmoins les opérateurs ont contracté des obligations de couvertures, évidemment à leurs charges.

Question : Qui a participé au financement des infrastructures de certaines de ces couvertures ?

Réponse : Les Conseil Généraux à hauteur d'un montant faramineux . . . avec l'argent public des contribuables.

Cette constatation ne porte-elle pas un nom ? . . .

Attention, ne voler surtout pas un pain, vous risquez d'avoir de gros ennuis . . .